

|                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>SITE NATURA 2000</b><br/><b>« VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**Comité de pilotage local du jeudi 06 février 2014**  
**COMPTE-RENDU**

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, a présidé la réunion du comité de pilotage local à la salle des fêtes de Lamaguère.

**Etaient présents :**

- Marc AUGLANS, CFFPA du Gers
- Aurélie BELVEZE, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS
- Nicolas BERNADICOU, technicien Espaces Naturels Sensibles Conseil Général du Gers
- Gérard CAMLONG, service des sports Conseil Général du Gers
- Henri CHAVAROT, maire de FAGET-ABBATIAL
- Florence CIVIT, CFFPA du Gers
- François DANEY de MARCILLAC, président du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gers et administrateur du C.R.P.F 32
- Sandy DUFAU, chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS
- Nathalie DUFORETS, CFFPA du Gers
- Marc GIANETTI, Fissou Simorrain, Fédération de Pêche du Gers
- Philippe GUYON, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Isabelle HEINTZ, CFFPA du Gers
- Romain HUET, CFFPA du Gers
- Marie-Josèphe INEICHEN, agricultrice et adjointe au maire de Villefranche
- Paul-Élie JAY, CFFPA du Gers
- Michel LANS, Direction Départementale des Territoires
- Sandrine LEPRUN, directrice du CPIE Pays Gersois
- Marion LINARD, CFFPA du Gers
- André LOUBENS, propriétaire
- Florent NONON, C.R.P.F.
- Tara ROCA, CFFPA du Gers
- Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère
- Jean-Pierre SALERS, conseiller général du canton de Saramon
- Jacques SERIN, maire de Bectave-Aguin
- Marianne VERGEZ, propriétaire et agricultrice à Lamaguère

**Etaient excusés :**

- Paul BURGAN, maire de Semezies-Cachan
- Françoise CASALE, conseillère général du canton de Masseube
- Michaël DOUETTE, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Alimentation et du Logement
- Gérard DUJEAN, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Marc FILY, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Alimentation et du Logement
- Michel LANCON, président de la Fédération Départementale de Pêche

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, ouvre la séance à 14h et, après un tour de table de présentation des participants et du CFFPA de Mirande, donne la parole à l'ADASEA32, structure animatrice du site Natura 2000.

Aurélié BELVEZE présente l'ordre du jour de ce comité :

1. Rappel des objectifs du site et des actions du document d'objectifs
2. Bilan 2013
3. Perspectives 2014
4. Périmètre : proposition d'extension sur Faget-Abbatial
5. Questions diverses

### **1. Rappel des objectifs du site et des actions du document d'objectifs**

Pas de remarque.

### **2. Bilan 2013 – volet contractualisation**

Pas de remarque.

### **3. Bilan 2013 – volet information/communication/formation**

Gérard CAMLONG présente la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) mise en place en 2013. Trois collèges la composent :

- Les sportifs
- Les usagers
- Les institutionnels

L'objectif est, au travers du Plan de Développement des Espaces, Sites et Itinéraires, le développement des sports de nature en accord avec la protection des espaces remarquables.

Cette compétence, transférée au département par l'État, fera partie des 10 priorités du Conseil Général.

Il s'agit donc au travers de cette intervention de travailler à l'aménagement du territoire et d'animer une région par le sport avec les partenaires. Trois axes se dégagent : la petite randonnée, la grande randonnée et la valorisation du lac de l'Astarac avec une station de sports de nature.

Sandrine LEPRUN précise le contexte des interventions du CPIE. A la fois la sensibilisation des scolaires du secteur (en prévision pour 2014 l'école de Simorre) et les Journées Nature pour le grand public qui se sont déroulées au domaine d'Ensarnaut malgré un temps pluvieux.

Marianne VERGEZ précise la date pour la prochaine édition : le 1<sup>er</sup> juin 2014.

### **4. Perspectives 2014-2020**

#### **• Animation**

Michel Lans explique que le financement de l'animation relève de financements Europe-État. Dans le cas du site Natura 2000 de la Lauze, l'État est le maître d'ouvrage et donc soumis au code des marchés publics avec une passation annuelle. Il constate qu'il y a peu de concurrence sur ce type de marché car il intéresse peu les bureaux d'étude hors département et qu'il faut une bonne connaissance du terrain et des acteurs locaux. Chaque année l'ADASEA 32 et le CPIE sont reconduits.

Pour 2014, les crédits ne sont pas encore connus mais il y aura une continuité.

- **Contractualisation**

Marie-Josèphe INEICHEN fait remarquer que certains agriculteurs ont déjà reçu des courriers de la DDT pour la poursuite des MAEt contractualisées en 2012 et 2013.

## **5. Périmètre : proposition d'extension**

Aurélie BELVEZE présente les résultats de l'étude menée sur la commune de FAGET-ABBATIAL et précise que la procédure administrative est lourde et complexe. Si le comité de pilotage est favorable, elle sera lancée concomitamment pour les trois communes de FAGET-ABBATIAL, BETCAVE-AGUIN et VILLEFRANCHE D'ASTARAC.

Michel LANS rappelle que les demandes d'extension ont été décalées dans le temps. La DDT a attendu le diagnostic sur les trois communes pour avoir une vision d'ensemble et de cohérence avant de lancer la procédure d'extension..

Sandrine LEPRUN demande pourquoi il y a une enclave dans le périmètre d'extension qui concerne les communes de LAMAGUERE et SIMORRE. En terme de continuité, il serait bon de l'inclure.

Michel explique que les deux communes n'en ont pas fait la demande. L'adaptation du périmètre se base sur des critères écologiques. Il ne s'agit pas de chercher à avoir un périmètre « idéal » tout de suite. Le cas de cette enclave pourra éventuellement être traité lors de la révision du document d'objectifs, envisageable d'ici environ 5 ans à 10 ans.

Il est demandé si les propriétaires ont été consultés. Michel LANS répond que la procédure ne prévoit pas la consultation des propriétaires. Aurélie BELVEZE ajoute que les personnes concernées sont connues car engagées dans des contrats. Les parcelles ont déjà été vues à l'occasion des diagnostics.

Après les différents échanges, Monsieur ROGER demande au comité de pilotage de donner son avis sur la proposition d'extension du périmètre Natura 2000 sur les communes de FAGET-ABBATIAL, BETCAVE-AGUIN et VILLEFRANCHE D'ASTARAC. Il n'y a pas d'opposition au sein des membres présents. La proposition est donc acceptée.

## **6. Questions et informations diverses**

Florent NONON expose le travail d'animation mené par le CRPF sur les forêts privées situées dans la communauté de communes « Val de Gers » dans le cadre du Plan de Développement de Massif. L'objectif est de dynamiser les petites parcelles de forêt privée grâce à un financement Europe-Conseil Régional-Conseil Général et l'appui de la communauté de communes ce qui permet de dégager du temps de travail sur le terrain pour le technicien du CRPF. Des réunions d'informations se sont déroulées. L'action se poursuit au travers de visites diagnostics de propriétés et d'interventions sylvicoles (coupe, reboisement, création de dessertes). Cette action se déroulera jusqu'en 2015 et concerne une partie du site Natura 2000. Le travail se fait avec la coopérative alliance-forêt-bois (sans obligation de contractualisation avec elle).

Jean-Marc ROGER demande si les actions sont limitées au territoire « Val de Gers ». Florent NONON répond que les financements sont limités à ce territoire mais si une demande vient d'une commune limitrophe elle ne sera pas exclue.

Florent NONON présente également le cycle de formation à la gestion forestière (FOGEFOR) sur le Val de Gers et le Magnoac. 4 journées du 07 mars au 25 avril sont programmées et

ouvertes à tout le monde. Le coût est de 50 euros pour l'adhésion à l'association régionale. Lors de la journée du 25 avril le thème de la biodiversité sera abordé. Il sollicite l'ADASEA 32 pour une participation.

Jacques SERIN indique que la communauté de communes Arrats-Gimone a repris le travail sur les sentiers PR dont deux avec les noms d'œuvres d'art (à Villefranche et à Saint Elix). L'association de randonneurs de Simorre a organisé la Rando Occitane qui a réunit 700 personnes empruntant 3 boucles. Le circuit VTT va paraître sur le site internet TerraGers.

Il faudrait poursuivre un travail collectif avec la communauté de commune Val de Gers pour les sentiers.

Gérard CAMLONG rappelle que la CDESI est aussi un lieu d'échanges sur ce type de problématique : pour porter et valoriser les projets dans la durée et la continuité. Un site internet va être créé qui mettra à disposition notamment les sentiers de randonnée (cartes et coordonnées GPS). Il remarque que les communautés de communes sont membres de la CDESI mais difficiles à toucher alors qu'elles ont cette compétence par rapport aux sentiers. Les contacts sont à développer.

François DANEY de MARCILLAC rappelle, en tant que représentant des propriétaires forestiers, que le Gers compte 48 000 propriétaires forestiers privés. La part de la forêt publique est de 5%. Le syndicat de la propriété forestière privée se met à la disposition des communautés de communes et de la CDESI pour faciliter les conventions avec les propriétaires pour le passage et dégager leur responsabilité civile. Gérard CAMLONG ajoute qu'il y a des projets dans la loi d'Avenir Agricole.

Jean-Marc ROGER s'inquiète de la régression de l'élevage dans la vallée de la Lauze.

Nicolas BERNADICOU explique qu'une partie du site Natura 2000 côté lac de l'Astarac est intégré au réseau des Espaces Naturels Sensibles du département. Le groupe ornithologique gersois avec le soutien financier du Conseil Général va réaliser une étude dans le but de mettre en place une valorisation pédagogique et environnementale. Aurélie BELVEZE demande à ce que l'ADASEA 32 et le CPIE soient associés à la réflexion en tant que structure animatrice.

## **7. Conclusion**

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Marc ROGER lève la séance à 16 h.